



Association Montalbanaise de Sauvotage et de Secourisme



Programme de formation Premiers Secours en Equipe niveau 1 PSE 1

RS5719- MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER (Arrêté du 24 août 2007)

Objectif général :

L'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » a pour objectif de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Public et prérequis :

Tout public à partir de 16 ans minimum, les mineurs devant être autorisés par leurs parents ou par les personnes investies de l'autorité parentale.

Durée :

Volume d'heure de face à face pédagogique : 35 heures en présentiel

Nombre de jour : 5 jours

Horaire préconisé : 8h00 / 12h00 et 13h30 / 17h00

Nombre de stagiaires :

La formation s'adresse à un groupe de 6 à 12 personnes.

Moyen pédagogiques, techniques et d'encadrements :

La formation est réalisée par un formateur de l'organisme de formation AMSS 82 titulaire de la pédagogie aux emplois de formateurs en premiers secours en équipe (à jour de formation continue) et un responsable pédagogique également formateur en premiers secours en équipe (à jour de formation continue)

Une présentation assistée par ordinateur projetée sur grand écran est utilisée comme support pédagogique afin d'animer l'action de formation.

Les méthodes pédagogiques s'appuient sur des études de cas, des débats, des exposés interactifs, des démonstrations, des apprentissages, des exercices d'application, du questionnement, des mises en situation.

Matériel pédagogique et de communication :

- 1 mannequin de désobstruction nourrisson,
- 2 mannequins de réanimation adulte + peau de visage individuelle,
- 1 mannequin de réanimation enfant + peau de visage individuelle,
- 1 mannequin de réanimation nourrisson + peau de visage individuelle,



AMSS82 - Siège social : 65 Av Marceau HAMECHER - 82 000 Montauban

SIRET: 39321911800022 Association n° 082001930

DRRTEFP 73820043782

Préfecture : 82-2024-03-19-00008

FFSS : 1585 – DDJS : 82334

Portable: 06.60.62.15.15 Mail: contact@amss82.com



La certification qualifiée a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

- Lot de consommables pour les mannequins,
- 1 défibrillateur avec accessoires et consommables,
- 5 tapis de sol,
- 1 coupe de tête,
- 1 lot hémorragie (garrots médicaux, garrots de fortune, pansements compressifs),
- 1 Caisse matériel bilan,
- 1 caisse lot de matériel de protection,
- 1 caisse lots pansement et immobilisation,
- 1 caisse lot attelle,
- 1 lot oxygénothérapie,
- 2 casques,
- 1 sac type Lot B d'instruction,
- 1 ambulance équipée pour la présentation,
- 1 caisse de matériel inerte de simulation,
- 1 ordinateur,
- 1 écran de projection,
- 1 vidéoprojecteur,

Domaine de compétences :

COMPÉTENCE 1: ÉVOLUER DANS LE CADRE JURIDIQUE APPLICABLE A SON ACTION DE SECOURS ET DANS LE RESPECT DES PROCÉDURES DÉFINIES PAR SON AUTORITÉ D'EMPLOI.

- Identifier l'attitude que doit adopter un secouriste et son comportement dans le respect des procédures définies par la FFSS et le respect des textes réglementaires.

COMPÉTENCE 2 : ASSURER UNE PROTECTION IMMÉDIATE, ADAPTÉE ET PERMANENTE, POUR LUI-MÊME, LA VICTIME ET LES AUTRES PERSONNES DES DANGERS ENVIRONNANTS.

- Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente du secouriste, de la victime et des autres personnes lors d'une intervention en utilisant, si nécessaire, les moyens à disposition.

COMPÉTENCE 3: RÉALISER UN BILAN ET ASSURER SA TRANSMISSION AUX SERVICES APPROPRIES.

- Réaliser le bilan d'une victime.
- Transmettre le bilan d'une victime.

COMPÉTENCE 4 : RÉALISER LES GESTES DE PREMIERS SECOURS FACE A UNE VICTIME

- Réaliser les gestes de premiers secours face à une victime d'une obstruction des voies aériennes.
- Réaliser les gestes de premiers secours face à une victime d'un saignement abondant.
- Réaliser les gestes de premiers secours face à une victime ayant perdu connaissance.
- Réaliser les gestes de premiers secours face à une victime en arrêt cardiaque.

COMPÉTENCE 5 : ASSISTER DES ÉQUIPIERS SECOURISTES, LORS DE MANOEUVRES D'IMMOBILISATION, DE RELEVAGE OU DE BRANCARDAGE.

- Assister, à la demande d'un équipier secouriste, à la réalisation d'une manœuvre d'immobilisation, de relevage et/ou de brancardage.

COMPÉTENCE 6 : ADAPTER SON COMPORTEMENT A LA SITUATION OU À L'ÉTAT DE LA VICTIME.

- Prendre en charge une personne présentant un malaise ou une aggravation de maladie.
- Prendre en charge une personne présentant un traumatisme.
- Mettre en œuvre l'action de secours adaptée face à une personne victime d'une noyade.

- Mettre en œuvre l'action de secours adaptée face à une personne victime d'accidents liés à la plongée.

Suivi de l'évaluation :

La présence à la totalité de la formation est impérative, une feuille de présence est émarginée par stagiaires et par demi-journée, par jour.

Modalités d'évaluation des acquis pédagogiques

Le référentiel interne de certification de la FFSS met en œuvre un processus certificatif composé d'une évaluation formative, sommative et de certification.

Le principal intérêt de ces fiches d'évaluation réside dans le fait de l'uniformisation de critères propres à l'objectif spécifique visé, quelle que soit l'équipe pédagogique de la FFSS.

La certification des compétences :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'évaluation de certification obligatoirement associée à une évaluation sommative en fin de formation

Qualification délivrée :

Un certificat de compétences de secouriste- PSE 1, conforme aux directives du Ministère de l'Intérieur.

Support pédagogique :

Un dépliant mémo PSE1 sera remis en fin de session à chaque candidat

Evaluation de la formation :

Une évaluation de fin de formation est réalisée par les stagiaires afin d'évaluer l'atteinte des objectifs pédagogiques ainsi que leur niveau de satisfaction.